

## Soutien à la biodiversité

Vous l'aurez constaté, certains secteurs du village (cimetière, abords de routes et de cours d'eau par exemple) ne font plus l'objet d'un entretien régulier par les services communaux.



Cet état de fait est le fruit de la volonté du Conseil communal et de ses services de favoriser la biodiversité. La commune a en effet un rôle essentiel à jouer en laissant à un maximum d'espèces la possibilité d'accomplir leur cycle de vie.



Redevenus plus « sauvages » ces espaces, notamment les abords des cours d'eau, n'en demeurent pas moins propices à la détente.

Un fauchage tardif interviendra ainsi dans la deuxième partie de l'été et au cours de l'automne.

Le Conseil communal

Le Landeron, le 17 juin 2024